



le pont de l'ascension est il considéré comme vacances scolaires ou pont

Par **Sophiebel**, le **05/05/2024** à **12:00**

Bonjour,

Je suis dans le doute concernant le pont de l'ascension. Celui-ci est il considéré comme vacances scolaires ou reste il un pont. Je suis dans le doute et je ne sais donc pas comment effectuer le partage des jours en fonction de mon jugement jaf.

En effet, il figure dans le calendrier scolaires mais pas dans le tableau des vacances. Il est simplement précisé en bas de page "les enfants vaqueront".

Quelqu'un aurait il eu une réponse officielle spécifiant si l'ascension est un pont ou considéré comme vacances scolaires ?

Vous remerciant.

Merci de vos réponses

Par **Karpov11**, le **05/05/2024** à **14:59**

Bonjour,

Vous pouvez consulter sur Internet les annexes de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 en copiant ce lien: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000046704476/>

Il est indiqué en bas de l'annexe I relative aux vacances scolaires 2023-2024 "*Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024*" et ces dates ne figurent pas dans le tableau officiel des vacances scolaires.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **05/05/2024** à **19:10**

Bienvenue sur LegaVox

Il est fréquent que les établissements scolaires fassent le "pont" en accordant un jour de congé supplémentaire le vendredi suivant l'Ascension, créant ainsi un long week-end.

Mais ceci est hors du calendrier officiel des congés scolaires, mais le calendrier, comme le dit très bien KARPOV, prévoit que les classes **vaqueront (comme le mercredi)** le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024. Les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants des zones concernées bénéficieront à cette occasion de 4 jours de repos consécutifs.

Par **Sophiebel**, le **05/05/2024** à **19:22**

Un grand merci à vous deux pour m'avoir éclairée sur le sujet.
Je vous souhaite une bonne soirée.

Par **Sarah1315**, le **06/05/2024** à **19:41**

au final c'est considéré comme un week end et c'est le parent qui a la garde du week end qui a donc l'enfant ?